



République Française

★ ★ ★

ASSEMBLEE

★ ★ ★

SECRETARIAT GENERAL

★ ★ ★

N°30-2011/APS

AMPLIATIONS

Haut-commissaire	1
Commissaire délégué	1
Gouvernement	1
Congrès	1
APS	40
Trésorier	1
Directions	14
JONC	1
Archives de NC	1
Intéressé	1

DELIBERATION

portant adhésion de la province Sud
à l'observatoire du numérique

L'ASSEMBLEE DE LA PROVINCE SUD

Délibérant conformément à la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération n° 63-2010 du 21 décembre 2010 relative au budget de la province Sud pour l'exercice 2011 ;

Entendu le rapport n° 36 des commissions conjointes du personnel et de la réglementation générale et du budget, des finances et du patrimoine en date du 10 août 2011,

A ADOPTE EN SA SEANCE PUBLIQUE DU 18 AOÛT 2011, LES DISPOSITIONS DONT LA TENEUR SUIT :

ARTICLE 1 : Est approuvée l'adhésion de la province Sud à l'observatoire du numérique, dont les statuts sont joints à la présente délibération.

ARTICLE 2 : Le président de l'assemblée de la province Sud est habilité à signer tous actes ou documents se rapportant à cette adhésion.

ARTICLE 3 : La présente délibération sera transmise à Monsieur le commissaire délégué de la République, notifiée à l'observatoire du numérique et publiée au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Le premier vice-président

Eric GAY

VERSION PUBLIEE AU JONC

8682 du 30-08-2011

Délibération n° 30-2011/APS du 18 août 2011 portant adhésion de la province Sud à l'observatoire du numérique (p. 6630).